



## La formation

THEORIQUE (950 h.) ET PRATIQUE (980/1435 h)

950 heures d'enseignement théorique réparties en 4 Domaines de formation (DF) :

### formation pratique

28 semaines

Les candidats en situation d'emploi effectuent 28 semaines de formation pratique : 20 semaines chez l'employeur et 8 semaines en stage ;

Les candidats en voie initiale effectuent 28 semaines de stage

### formation théorique

950 h. en 4 domaines de formation (DF)

#### DF 1

Accompagnement social et éducatif spécialisé (400 h.)

#### DF 2

Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 h.)

#### DF 3

Travail en équipe pluriprofessionnelle (125 h.)

#### DF 4

Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 h.)

## L'équipe

Une équipe de formateurs et de professionnels de terrain, avec un référent handicap.

#### Objectifs de la formation

- La construction d'un positionnement professionnel étayé et la reconnaissance des compétences acquises par la réussite au diplôme.
- L'accès à l'emploi et le développement de l'employabilité des diplômés : veille sur le taux d'insertion professionnelle, les types de postes occupés et de contrats obtenus, les besoins en formation complémentaires ou associés au Diplôme d'Etat.

#### Modalités d'évaluation

Contrôle continu, évaluation des stages sur site qualifiant, épreuves de certifications du Diplôme d'Etat.

#### Méthodes pédagogiques mobilisées

Cours magistraux, ateliers d'élaboration de l'expérience professionnelle, travaux dirigés, participation des champs professionnels à la formation.

## + d'infos

dans nos orientations pédagogiques  
(accessible sur site web)

## Pour candidater

#### Modalités d'accès

**Pré-requis** : Il n'y a pas de condition de diplôme pour accéder à la formation

**Voies d'accès** : à partir de janvier, dossier d'inscription à la sélection sur le site web de l'IRTS.

Sélection écrite et orale en juin à l'IRTS Perpignan.

NB : Sont dispensés de l'écrit les candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins au niveau IV ou d'un diplôme inscrit dans l'annexe 4 de l'arrêté du

07/12/17 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

**Délai d'accès** : Une rentrée par an en septembre.

**Coûts** : se reporter au site web

#### Calendrier

Inscription > de janvier à mai  
Résultats > juin  
Rentrée > septembre

#### Allègements

Après la réussite aux épreuves d'admissibi-

lité et d'admission, les personnes titulaires d'un diplôme cité dans l'annexe 4 de l'arrêté du 07/12/17 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur, peuvent bénéficier de dispense et/ou d'allègement de formation

#### Apprentissage

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



+ d'infos  
infometier@faire-ess.fr

www.irtsperpignan.fr  
faire-ess.fr

dont :  
Textes  
réglementaires  
et orientations  
pédagogiques  
(niveau L)



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter

## CFA de l'intervention sociale irts Perpignan

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.  
34077 Montpellier cedex 3.  
04 34 08 73 81 / apprentissage@faire-ess.fr



1, rue Charles Percier  
66000 Perpignan  
04 68 08 20 75 / irtsperpignan@faire-ess.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat